

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DE LABORATOIRE DE L'IREMAM DU 13 DECEMBRE 2010

Présents :

G. Alleaume, A. Debray-Décory, V. Geisser, I. Grangaud, D. Gril, F. Imbert, R. Jacquemond, M. Laakili, H. Lessan-Pezzechki, F. Lorcerie, B. Marino, D. Rouvier, F. Siino.

Relevé de conclusions : R. Jacquemond

1/Point de la situation

G. Alleaume présente la situation après l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante au CNRS. Rien de nouveau sur le fond (politique de la ministre inchangée, contexte de crise financière), mais la nouvelle équipe dirigeant l'INSHS a réussi à limiter les dommages infligés aux SHS. Le taux de renouvellement est passé de 0,5 (1 recrutement pour 2 départs à la retraite de chercheurs en SHS) à 0,85 et l'actuelle direction veut arriver à 1 pour 1. L'hémorragie est en voie d'être stoppée, mais les postes perdus ne seront pas récupérés. Les orientations politiques restent inchangées : priorité à la recherche contractualisée (projets ANR...), concentration des moyens sur les grands projets (labex...) et pôles d'excellence. De ce point de vue, Aix-Marseille est plutôt bien lotie.

G. Alleaume a demandé à Myriam Catusse de faire partie du Conseil de laboratoire en qualité de membre nommé en remplacement de Denis Grill à compter du 3 janvier 2011.

2/ Labex

GA rappelle les conditions dans lesquelles ce projet a été monté : à la demande de la présidence de l'université, qui a chargé la MMSH de piloter un projet dit Labex Med. Le projet a été préparé par la direction de la MMSH (Brigitte Marin) et les directeurs d'unités (tous les labos situés à la MMSH plus 5 situés à l'extérieur du site. L'IREMAM est également impliqué via l'équipe 2 (linguistique et littérature) dans un autre projet de Labex (« ProLang ») monté par UP. I. Grangaud et F. Lorcerie regrettent que les chercheurs n'aient pas été consultés sur l'opportunité pour le laboratoire de participer ou non à ce labex, ni informés ou associés à la préparation du projet. GA en rejette la responsabilité sur B. Marin tout en rappelant que le projet a été monté en 6 semaines : une architecture lourde pour un projet intellectuel mince. Tout le monde admet que le labo ne pouvait pas ne pas participer à ce projet. FL demande copie du projet de labex. GA le fait circuler. Le CL adopte le principe de transmettre à B. Marin une protestation collective du laboratoire contre le manque de concertation dans lequel ce projet a été élaboré. GA précise que le labex, s'il est approuvé par l'ANR, fonctionnera comme la MMSH (un directoire formé du directeur de la composante et des directeurs d'unités), et qu'il sera validé pour 10 ans.

3/AERES

Suite à la surcharge et à la crise financière de l'AERES celle-ci a repoussé d'un an l'évaluation de la vague B. Les universités d'Aix-Marseille ont protesté, faisant valoir qu'elles avaient fait coïncider le calendrier de la fusion avec leur nouveau projet quadriennal le calendrier de la fusion, et ont échappé du coup à ce report. L'ED 355 sera évaluée en janvier, les équipes à partir de février (date précise encore inconnue).

4/Chercheurs associés.

Validation de la décision du CL du 6 septembre 2010 d'associer trois nouveaux chercheurs : Musa Sroor, Patrick Donabédian, Nicole Saïd-Mohamed.

Le CL valide également les nouvelles demandes d'association : Anne-Sylvie Boisliveau et Ahmed Oulddali.

Discussion sur le flou de ce statut de chercheur associé, catégorie fourre-tout qui ne met pas en valeur l'attractivité du labo. En outre, GA souligne l'absence de moyens spécifiques pour gérer les chercheurs associés, ce qui est contradictoire avec l'exigence du CNRS d'accueillir des chercheurs étrangers.

5/Mandat du directeur du labo.

Le contrat des directeurs d'unités de la vague B a été prolongé d'un an et les mandats seront désormais de 5 ans. Par conséquent la direction actuelle devrait rester en place jusqu'au 31/12/2012, mais GA n'en a pas à ce jour de confirmation écrite. IG rappelle l'obligation statutaire d'ouvrir la question de la succession un an avant la fin du mandat du directeur en place. Le CL convient de remettre la question à l'ordre du jour lorsque GA aura reçu notification officielle de la date du terme de son mandat.

6/Convention IEP/IREMAM

GA : Cette convention scelle la « normalisation » des relations entre l'IEP (précisément l'équipe du CHERPA) et le labo après une période de crise. FL demande des éclaircissements sur l'article relatif aux co-directions de thèses, dont la rédaction prête à confusion. VG admet que le texte est mal rédigé et explique qu'il s'agit d'un texte cadre, simple incitation à mettre en place des co-directions CHERPA/IREMAM lorsque le sujet de la thèse s'y prête. FL demande que cet article soit reformulé. Le CL la charge de contacter J.P. Gaudin à l'IEP pour lui suggérer une autre formulation.

7/Budget

GA : le budget 2010 a été clos au 6 décembre. Tout a été dépensé. Le budget prévisionnel était déficitaire, il est finalement en équilibre parce que les dépenses provisionnées pour les publications n'ont pas toutes été engagées. Le fait de terminer à l'équilibre est une bonne chose, mais souligne aussi que les marges de manœuvres qui pouvaient exister par le passé n'existent plus. Elles existeront encore moins à l'avenir puisque pour 2011 on s'attend à une baisse de 10 à 12% de la dotation CNRS, soit environ 10 000 € en moins. En outre le budget 2011 sera grevé par le coût du passage à la téléphonie IP qui n'a finalement pas été fait en 2010 (environ 5 000 €).

FL regrette que le budget n'ait pas été communiqué aux membres du CL. GA en donne la lecture par poste et s'engage à le transmettre par mail. La discussion tourne autour des crédits alloués aux équipes et aux chercheurs. Quid avec le passage des équipes aux pôles, quid des chercheurs membres de deux pôles ? Pour 2011 les équipes restent inchangées, puisque les pôles seront mis en place dans le prochain quadriennal. VG propose que pour les chercheurs membres de 2 pôles, ils choisissent d'être rattachés, du point de vue financier, à l'un des deux. Discussion sur les demandes non satisfaites. GA rappelle qu'elles sont très rares et s'en explique (demande d'IG pour Tunis, d'Ali Bensaad pour le Maroc). Discussion sur l'opportunité pour le laboratoire de financer tel ou tel type de déplacement de ses chercheurs. En conclusion, le plafond théorique de crédit labo auquel un chercheur peut prétendre est variable selon les terrains (coûts plus élevés pour la Palestine, le Yémen, la Mauritanie) et on ne peut fixer de quota précis par chercheur. En moyenne, 800 à 1000 € par chercheur et par an, mais en baisse sans doute l'an prochain compte tenu de la réduction des crédits CNRS.